

Avec MaPrimeRénov' j'améliore mon confort en réduisant ma consommation d'énergie



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

SEPTEMBRE 2025

Pourquoi rénover mon logement ?

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France. Elle finance des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements.

Pour qui ?

L'aide est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

Quelle aide ?

Le montant de l'aide MaPrimeRénov' dépend du projet de travaux et des revenus du propriétaire.

Une aide unique, trois parcours selon votre projet

À partir du 15 mai 2024 :

MON PROJET DE TRAVAUX



→ Rénovation par geste : isolation et/ou chauffage



→ Rénovation d'ampleur : isolation, chauffage, ventilation



→ Rénovation d'une copropriété

MON AIDE

- Une aide forfaitaire

- Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux

- Une aide unique répartie entre les copropriétaires

EXEMPLE

→ Jusqu'à 5 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau

→ Jusqu'à 32 000 €

→ Jusqu'à 13 750 € par logement

Bon à savoir

MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides des collectivités locales et, dans certains cas, avec les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.

3

Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE).



4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.



Un parcours accompagné

Pour les rénovations énergétiques d'ampleur, vous êtes accompagné par **Mon Accompagnateur Rénov'**. Cet interlocuteur de confiance vous guide à chaque étape de votre projet.



France Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
0808 800 700

Septembre 2025
Conception et réalisation : 4août / Bonum Group
Impression : Sprint



France services

france-services.gouv.fr

**France services vous aide
dans vos démarches**

Vous rencontrez des difficultés avec les
démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité


**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah